

Notice explicative à l'attention des locataires

> Préparatifs relatifs aux travaux de rénovation <

- ⇒ **Ne pas obstruer l'accès aux fenêtres**
Le mobilier qui, au début des travaux, n'aura pas été enlevé risque d'être endommagé lors des travaux de rénovation. Veuillez ne pas obstruer l'accès aux fenêtres. Avant le début des travaux, veuillez enlever vos meubles, plantes et rideaux ainsi que les caches des tringles à rideaux ou les appareils de ventilation que vous avez installés vous-même.
- ⇒ **Ne pas obstruer l'entrée de votre appartement.**
Il faut que l'entrée soit rangée pour que les ouvriers puissent passer sans problème avec les nouvelles fenêtres.
- ⇒ **Mettre sous clé les objets de valeur**
Pendant la durée des travaux, nous vous recommandons de mettre sous clé vos objets de valeur, tels que montres, tableaux, etc.
- ⇒ **Protéger les objets contre la poussière**
Pendant la durée des travaux, la formation de poussière ne pourra être évitée. Pour protéger des objets délicats, nous vous recommandons de les recouvrir ou de les enlever des pièces concernées.

> Comportement pendant les travaux de rénovation <

- ⇒ **Qui est votre interlocuteur ?**
Pour toute question, veuillez vous adresser exclusivement au propriétaire de votre immeuble, au syndic ou au concierge. Nous vous prions surtout de ne pas donner d'ordres aux ouvriers.
- ⇒ **Les installations de chantier sont dangereuses**
Il est interdit de monter sur les échafaudages. Assurez-vous que vos enfants ne s'approchent du chantier. Nous déclinons toute responsabilité en cas d'accident.
- ⇒ **Accès à l'appartement en vue de contrôles**
En vue de contrôles des travaux, nous vous prions de laisser ouverte en journée la porte d'entrée de votre appartement ou de remettre la clé à un voisin ou au concierge. Au cas où vous auriez remis vos clés à quelqu'un, veuillez-le marquer sur une feuille que vous laisserez sur la porte d'entrée de votre appartement.
- ⇒ **Réception des travaux**
Après l'achèvement des travaux, la direction des travaux établira une liste des défauts. Vous nous faciliterez le travail en notant les réclamations éventuelles et en faisant part de vos observations à la direction des travaux lors de la réception des travaux.
- ⇒ **Organisation des travaux :**
Les ouvriers travailleront de (sous réserve de modifications) :
07H00 à 12H00, 13H00 à 17H00